

Conciliation médicamenteuse en médecine interne : 62% des interventions aboutissent à des ordonnances modifiées

INTRODUCTION

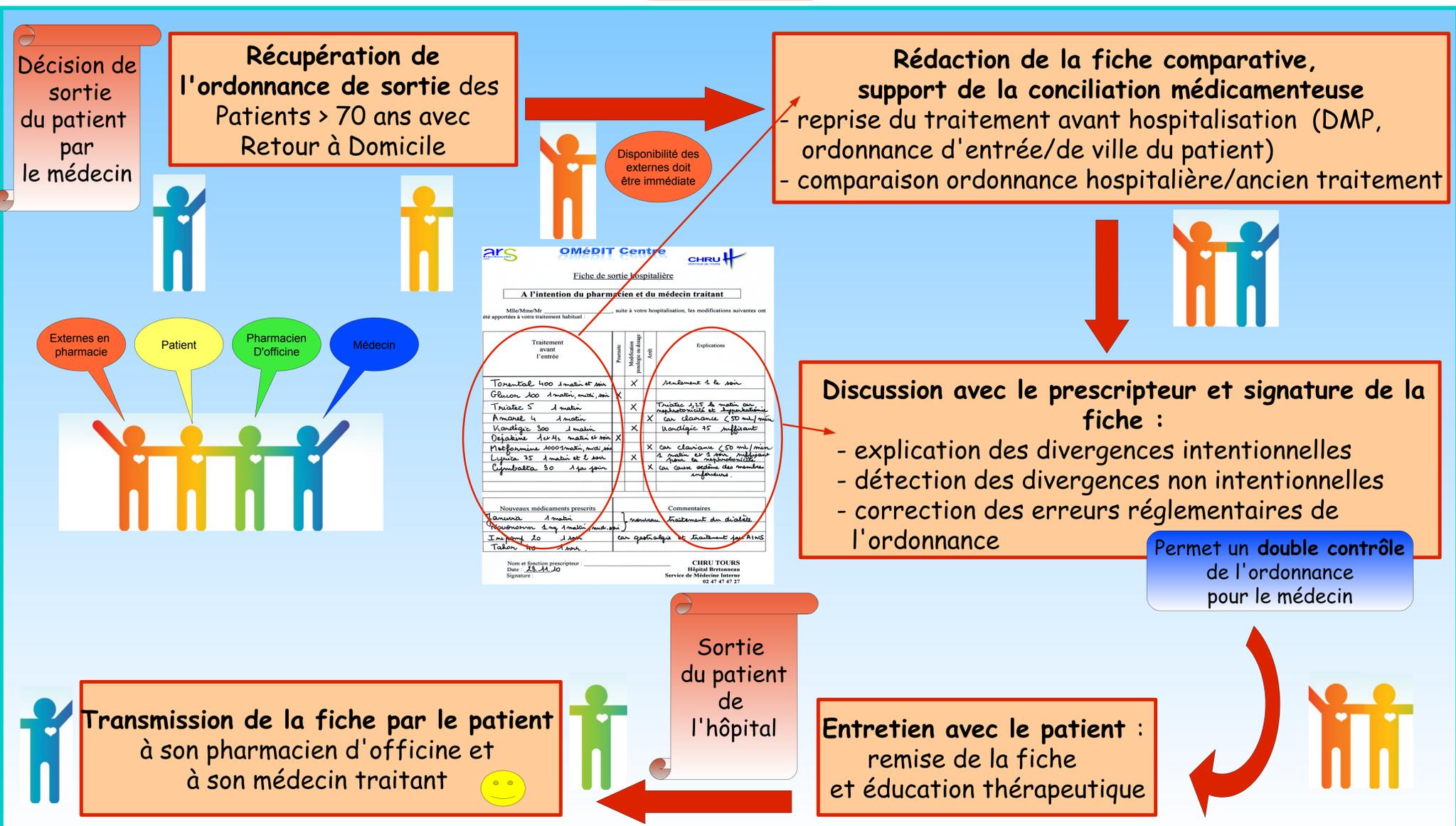
Objectif : - Éclairer le patient sur les modifications apportées à son traitement à l'hôpital grâce à une fiche de sortie hospitalière, remise au patient à sa sortie, puis transmise par lui à son pharmacien et son médecin traitant.

- S'assurer à l'hôpital que les modifications du traitement du patient sont intentionnelles.

Cette étude a été réalisée par 2 externes en pharmacie dans un service de médecine interne durant 3 mois.

Elle s'intéresse aux patients de 70 ans et plus qui retournent à domicile après hospitalisation.

MÉTHODE



RESULTATS

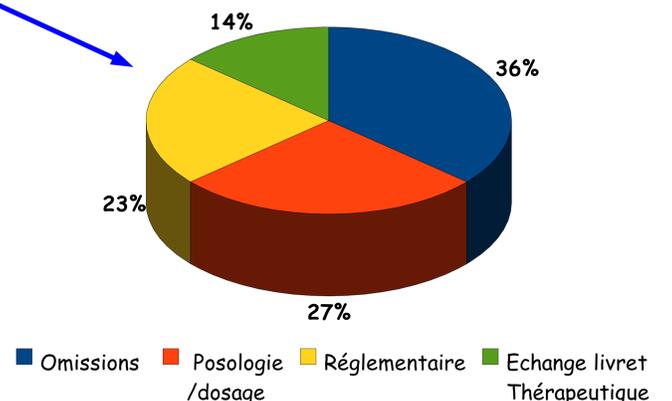
Efficacité : L'interrogation des prescripteurs lors des 45 conciliations menées a entraîné dans 62% des cas une modification de l'ordonnance de sortie : divergences non intentionnelles dans le traitement et erreurs réglementaires.

Satisfaction : La fiche permet un double contrôle de l'ordonnance de sortie par le médecin.

Le pharmacien d'officine a été joint après le passage du patient à la pharmacie, et a donné son avis sur l'utilité de la fiche « aide à comprendre les changements et à les assortir de meilleures explications lors de la délivrance ».

Difficulté : Réunir les 3 acteurs au bon moment, analyser les divergences et faire valider la fiche par le médecin dans un laps de temps très court.

Répartition des divergences non intentionnelles rencontrées ainsi que des erreurs réglementaires



DISCUSSION

Cette démarche représente un **triple intérêt** : pour le médecin, amélioration de la qualité de sa prescription, pour le patient, amélioration de sa compréhension menant à sa responsabilisation, et pour le pharmacien, aide à la délivrance.